assez longtemps pour que l'on puisse dire en toute sincérité que ce projet de loi ne profitera à aucun parti politique pendant la période électorale. Si nous faisons cela la Chambre et le pays seront probablement plus satisfaits du projet qu'ils ne le sont dans le moment. Il y a aussi une disposition relative à ceux qui s'opposent à ce que les certificats soient accordés, mais le secrétaire d'Etat ne dit pas dans son amendement où déposer ces objections. Suivant moi c'est là un oubli grave. En vertu de la loi actuelle, une personne qui s'oppose à la requête demandant la naturalisation peut se présenter en cour et dire au juge, en présence du requérant, quelles sont ses objections. On devrait par conséquent avoir une disposition en vertu de laquelle une personne s'opposant à la demande de naturalisation pourrait faire parvenir ses objections au secrétaire d'Etat, où elles seraient examinées.

Je désire dire un mot des trois personnes nées sujets britanniques qui doivent donner un certificat de bonne conduite. Je ne considère pas cette partie le point fort de l'article, au contraire, c'est plutôt le point faible. S'il est possible, lorsque ces amendements seront adoptés,-s'ils sont adoptés,-qu'un parti politique abuse de la situation pendant une période électorale, il est possible qu'un parti obtienne autant d'hommes nés sujets britanniques qu'il sera nécessaire pour donner ces certificats de bonne conduite. Ce n'est donc pas une bien grande sauvegarde. La plus grande sauvegarde que nous puissions avoir aujourd'hui ou dans l'avenir est de laisser s'écouler un temps suffisamment long entre la présentation de la requête et la délivrance du certificat de naturalisation afin qu'aucun parti politique ne puisse abuser de la loi.

M. BEAUBIEN: Avant que ce bill soit adopté, j'aimerais à faire quelques observations, bien que je n'aie pas l'intention de rctenir le comité bien longtemps. Le Gouvernement et le secrétaire d'Etat méritent des félicitations pour avoir proposé ce projet de loi à la Chambre. J'ai vécu dans l'ouest du Canada presque toute ma vie et je suis venu en contact avec un grand nombre d'hommes venant des pays européens. Je me suis apercu que plusieurs d'entre eux avaient eu de la difficulté à se faire naturaliser, et suivant moi on devrait faire disparaître cette difficulté. Si nous faisons en sorte qu'un homme ait le plus de difficultés possibles à se faire naturaliser, notre politique d'immigration va échouer complètement. Suivant moi, on devrait accorder la naturalisation à un homme s'il est sain de corps et d'esprit, s'il a passé avec satisfaction l'inspection du département de l'Immigration, et s'il est de bonne conduite. J'ai

connaissance de nombre de cas dans ma circonscription où des hommes ont fait la dépense d'aller devant un juge d'une cour de comté pour se faire naturaliser, et, fréquemment, lorsque le rapport de la gendarmerie à cheval était bon et lorsqu'il n'y avait absolument rien pour empêcher le requérant d'être naturalisé, son certificat de naturalisation lui était refusé.

M. ARTHURS: Par qui?

M. BEAUBIEN: Par le juge de la cour de comté.

Quelques MEMBRES: Non.

M. BEAUBIEN: Je le sais; j'ai vu les dossiers moi-même, et ils ne contenaient rien qui pouvait empêcher ces hommes de devenir sujets britanniques. Cependant, un juge d'une cour de comté, par l'interprétation qu'il donnait à la loi probablement, refusait de recommander la naturalisation. Nos amis de la gauche semblent vouloir créer l'impression qu'un étranger soit inférieur à un homme né sujet britannique; dans le but d'empêcher qu'il soit naturalisé facilement.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami vient de citer l'exemple d'un juge refusant la naturalisation à un homme. Le juge l'a probablement refusée parce qu'il ne pouvait parler l'anglais ou le français. Mon honorable ami dit que si un homme est sain de corps et passe l'examen du bureau d'immigration on devrait lui accorder la naturalisation. Un homme ne devrait-il pas avoir la connaissance des langues du pays pour comprendre quels sont les problèmes de ce pays?

M. BEAUBIEN: Je suis heureux que mon honorable ami ait fait cette remarque, car, dans nombre de cas, ces hommes parlent un aussi bon anglais que mes honorables amis de la gauche. Le juge était probablement dans un certain état d'esprit ou s'était levé de mauvaise humeur.

M. MACDONALD (Richmond): Comment vous êtes-vous levé vous-même?

M. BEAUBIEN: Je me lève et me couche toujours très bien.

Des VOIX: A l'ordre!

M. BEAUBIEN: Mon honorable ami d'Acadia (M. Gardiner) dit qu'il ne voudrait pas revenir au temps jadis où l'on naturalisait les gens en masse avant les élections. Je ne le veux pas non plus, et nous avons à la direction des affaires des personnes qui ne le permettraient pas.

L'hon. M. RINFRET: Si mon honorable ami veut bien me le permettre, je rappellerai

[M. Gardiner.]